

Correspondance entre Gildas Richard et Roberto Andorno,
à propos de l'article *La notion de dignité humaine est-elle superflue en bioéthique ?*,
paru le 19 mars 2005 sur le site Contrepoint Philosophique.
(<http://www.contrepointphilosophique.ch/Ethique/Sommaire/DigniteHumaine.html>)

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Courrier
Mars 2005

Courrier de Gildas Richard à Roberto Andorno

19 mars 2005

Cher Monsieur,

Je viens de lire avec intérêt votre article *La notion de dignité humaine est-elle superflue en bioéthique?*. J'en partage les idées essentielles, hormis une toutefois : la possibilité d'abstraire la notion de dignité de toute prise de position métaphysique et/ou théologique ; cela dit, même (et en un sens, surtout) en ce qui concerne le domaine "pratique". Sans doute est-il appréciable que, même en l'absence de toute justification métaphysique de la dignité de l'homme (et dans l'indifférence pour une telle justification), les comportements se définissent et se réalisent conformément à l'admission de cette dignité ; mais il reste que cette admission présente alors un caractère contingent, non assuré, susceptible en droit de s'effacer, effacement éventuel qui ne pourrait évidemment manquer de se répercuter dans les comportements. Si, après tout, il n'y a aucune raison fondamentale de reconnaître à l'homme une dignité, pourquoi donc la lui reconnaître, théoriquement *et pratiquement* ? (voir par exemple les raisonnements implacables de Sade sur ce point).

Mais plutôt que de vous importuner avec un message trop long, je puis vous inviter à lire mon article *Les droits de l'homme sous la menace de leurs défenseurs*, dans lequel j'aborde ce point de façon un peu détaillée. Cet article est lisible sur mon site **Invitation à la philosophie** : <http://philo.pourtous.free.fr/Articles/indexarticles.htm> (page d'accueil de la rubrique *Textes et articles* dans laquelle se trouve ce texte).

Si le coeur vous en dit, je serais heureux de connaître votre avis sur ce point.

Cordialement,

Gildas Richard

Réponse de Roberto Andorno à Gildas Richard

21 mars 2005

Cher monsieur,

Je vous remercie pour vos remarques à propos de mon article sur la dignité humaine. Je viens de lire votre travail « Les droits de l'homme sous la menace de leurs défenseurs », et je suis entièrement d'accord avec vous.

En fait, je n'ai pas voulu dire que la dignité humaine et les droits de l'homme n'ont vraiment besoin d'aucun fondement métaphysique. Bien au contraire, je pense qu'ils en ont profondément besoin. Je crois qu'il est aujourd'hui plus que jamais urgent de repenser ce qu'est l'homme et sa valeur. Et cela en toute liberté intellectuelle et sans avoir des préjugés antimétaphysiques. Au fond, à mon avis, le problème essentiel est le suivant : si l'homme n'était pas un "être d'esprit" (pour employer l'expression de Claude Bruaire), mais un simple amas de cellules, ou une combinaison d'éléments chimiques, il serait extrêmement difficile, sinon impossible, de justifier la dignité humaine. En effet, comment de tels éléments, même s'ils sont combinés d'une manière particulière, pourraient-ils mériter un respect absolu ? Comment un être qui n'est que matière, qui est contingent et mortel pourrait-il avoir une valeur ineffable si ce n'est pas parce qu'il y a quelque chose en lui qui transcende la matière ?

Mais j'ai écrit l'article, non pas en tant que philosophe, mais en tant que juriste pour dire que, *de facto*, le système international des droits de l'homme fonctionne sans qu'il y ait besoin de faire une référence explicite au fondement ultime des droits (car en fait cela serait impossible). A ce propos je me permets de rappeler les remarques fort intéressantes de Jacques Maritain, qui disait que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 était fondée, «non pas sur une pensée spéculative commune, mais sur une pensée pratique commune, non sur une même conception du monde, de l'homme et de ses connaissances, mais sur l'affirmation des convictions pratiques communes». Et il ajoutait, avec une certaine ironie : « nous sommes tous d'accord sur les droits qu'il faut respecter, mais à condition qu'on ne nous demande pas pourquoi... »...

Au fond, ce que j'ai présenté dans mon article n'est que la stratégie pragmatique qui est employée au niveau international pour faire avancer la reconnaissance légale des droits de l'homme. Bien sûr, de tels accords intergouvernementaux ne sont pas autosuffisants, comme le pensent les juristes positivistes (par exemple, Norberto Bobbio). Au contraire, ces accords sont faibles, parce que le consensus d'aujourd'hui pourrait changer demain. Mais malheureusement, le droit ne peut faire plus que cela. La tâche d'approfondir la question et de promouvoir une meilleure connaissance de l'essence de l'homme et de sa valeur correspond plutôt à l'éthique et à l'éducation en général, non pas au droit.

Encore merci pour vos remarques.

Veillez recevoir mes meilleures salutations

Roberto Andorno